6 octobre 2026

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2026 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église. La séance est ouverte à 18h01 sous la présidence de Louis Coutu, maire.

Présences :
Maire – Louis Coutu
Siège #1 – Pascal Gonnin, conseiller
Siège #3 – Eden Lauzon, conseillère
Siège #4 – Réal Vel, conseiller
Siège #5 – Suzanne Casavant, conseillère
Siège #6 – Jean-Pierre Brien, conseiller

Absence :
Siège #2 – Denis Vel, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents : Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier et Émilie-Anne Cloutier, faisant fonction de secrétaire.

À moins d'une mention spécifique sur le vote d'une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du dernier mois;
    1. Suivi : abrogation de la résolution 2026-08-159
4. Correspondance;
    1. Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon;
    2. Résolution d'appui à la demande d'aide financière à la maison des jeunes L'Initiative au Fonds de soutien aux projets structurants;
    3. Demande d'autorisation de passage – Gravy 2027;
    4. Demande de don – Club de patinage artistique Valcourt;
5. Règlements;
    1. Adoption de la politique d'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre du travail;
6. Administration;
    1. Bienvenue à la députée élue à la suite des élections provinciales;
    2. Dépôt des soumissions pour la collecte, transport et l'enfouissement des matières résiduelles 2027-2030;
    3. Achat de papeterie pour la taxation ;
    4. Plan de service juridique pour 2027;
    5. Services professionnels pour le litige du lot 2 238 630;
    6. Conception et impression du calendrier 2027;
    7. Accompagnement annuel avec la firme de sécurité civile Prudent ;
    8. Évaluation agréée des bâtiments municipaux;
    9. Suivi des réparations du 145, rue de l'Église;
    10. Autorisation de projet locatif en zone agricole, lot 2 238 567;
    11. Intégrité structurelle pour le projet de requalification de l'église;
    12. Points d'informations;
7. Voirie et Travaux publics;
    1. Acceptation du décompte progressif #1 – réhabilitation rue de la Rochelle;
    2. Location d'une nacelle;
    3. Installation de la balançoire : achat de quincaillerie complémentaire;
    4. Aménagement du chemin du dôme;
    5. Suivis des travaux et points d'information;

8. Comités ;
    1. Représentant au Centre d'action bénévole;
    2. École : Service de surveillance;
9. Affaires nouvelles ;
    1. Souper du personnel municipal jeudi le 4 décembre;
10. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
11. Période de questions ;
12. Levée de la session.

2026-10-183

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Il n'y a personne dans l'assistance et aucune question n'est posée. Le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER MOIS;

2026-10-184

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1er septembre 2026. Une dispense de lecture est accordée au directeur général.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal est adopté tel que présenté.

1. SUIVI : ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2026-08-159

2026-10-185

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée au poste a retiré sa candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle révoque la charge attribuée à Matthew Dubois pour le poste de Coordonnateur des infrastructures et du territoire.

4. CORRESPONDANCE;

Une liste de la correspondance reçue au cours du dernier mois a été transmise au maire et aux conseillers. Celle-ci, listée et expliquée par la greffière adjointe, puis sera archivée pour consultation.

1. CAMPAGNE PROVINCIALE DE SENSIBILISATION CONTRE LE RADON;

2026-10-186

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec invite les municipalités à se joindre à elle pour sensibiliser la population contre le radon, première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil accepte de participer aux cotés de l'Association aux efforts de sensibilisation.

2. RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS;

2026-10-187

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison des jeunes L'Initiative souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François pour la réalisation du projet « Plus grand que grandeur nature », pour lequel une aide financière est sollicitée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à l'exploration artistique et culturelle, le développement d'habiletés prosociales dans une visée de vivre ensemble, la découverte du milieu et des trésors du Val-Saint-François et à favoriser la conscience environnementale pour les jeunes citoyens de 12 à 17 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande d'aide financière déposée par la Maison des jeunes L'Initiative auprès du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

3. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – GRAVY 2027;

2026-10-188

CONSIDÉRANT QUE le Centre national de cyclisme de Bromont, organisateur de l'événement La Gravy 2027 nous a contacté;

CONSIDÉRANT QUE leur demande comprend:

- Une autorisation de passage des circuits sur le territoire (chemins Ste-Anne Nord et Sud, 5^{e}, 6^{e} et 9^{e} Rang Est) ;
- Assurer un état sécuritaire des tronçons ciblés;
- La communication, collaboration et coordination entre intervenants.

CONSIDÉRANT QUE l'organisation assure l'encadrement des participants et des règlements routiers tout au long des parcours proposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce Conseil autorise le passage cycliste de l'événement Gravy du 9 au 11 octobre 2027 sur son territoire.

4. DEMANDE DE DON – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE VALCOURT;

2026-10-189

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée pour son étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil octroi un financement de 50 $ pour les activités du Club;

QUE la somme soit affectée au budget *Dons et commandites*.

5. RÈGLEMENTS;

1. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE CADRE DU TRAVAIL;

2026-10-190

CONSIDÉRANT QUE l'intelligence artificielle (IA) représente un domaine technologique en pleine croissance offrant à la fois des opportunités d'innovation et des défis pour la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, notamment en ce qui a trait à l'efficacité organisationnelle et l'évolution des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'IA de façon responsable, éthique et durable, en veillant à ce que l'IA demeure notamment un outil d'aide à la décision sans se substituer à

l’expertise, au jugement et à la créativité humaine qui doivent toujours primer dans l’analyse et la prestation des services;

CONSIDÉRANT QUE la présente Politique d’utilisation de l’intelligence artificielle (Politique) est le premier document administratif municipal à intégrer et appliquer des encadrements responsables aux usages reliés à l’IA;

CONSIDÉRANT QU’elle vise l’implantation des meilleures pratiques en place en matière d’IA, et s’inspire notamment de l’Arrêté ministériel no 2025-02 du ministre de la Cybersécurité et du Numérique (publié en décembre 2025) et de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (G-1.03);

CONSIDÉRANT QUE la Politique s’inscrit dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne (Québec), la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics, la Loi 25, et la Loi sur les archives du Québec, notamment;

CONSIDÉRANT QUE la Politique précise les définitions essentielles à l’IA, ses usages, sa portée et le cycle de vie des données, afin d’assurer une compréhension commune et une gouvernance responsable auprès de tous les usagers internes et externes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’est dotée de principes directeurs visant l’IA responsable, parmi lesquels la primauté du jugement humain, la transparence, la gestion proactive des risques, l’inclusion, la souveraineté numérique, la fiabilité, la robustesse, la durabilité évolutive et le droit de regard des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance de la présente Politique et s’en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adopte la Politique d’utilisation de l’intelligence artificielle dans le cadre du travail;

QUE la politique sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site web de la municipalité.

6. ADMINISTRATION;

1. BIENVENUE À LA DÉPUTÉE ÉLUE À LA SUITE DES ÉLECTIONS PROVINCIALES;

2026-10-191

CONSIDÉRANT QUE Nathalie Boisclair a été officiellement élue députée de la circonscription de Daniel-Johnson lors du scrutin du 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette élection témoigne de la confiance et de l’appui que lui accordent les citoyennes et les citoyens de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU’il est d’usage et opportun de souligner le succès des personnes qui s’investissent au service de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

D'offrir les plus sincères félicitations de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à Nathalie Boisclair pour son élection à titre de députée;

DE lui souhaiter le plus grand des succès dans l’accomplissement de ses fonctions parlementaires et dans la réalisation de ses mandats;

DE lui assurer notre entière collaboration pour faire progresser les dossiers prioritaires de notre communauté;

QU’une copie de la présente résolution lui soit officiellement transmise en guise de reconnaissance et d'appui.

2. DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE, TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2027-2030;

Le directeur général dépose le tableau comparatif des soumissions : l'appel d'offre demandait de préparer une soumission pour la collecte de 285 portes et 3 ICI mensuellement, 2 collectes d'encombrants par année et 115 tonnes métriques à enfouir annuellement.

3. ACHAT DE PAPETERIE POUR LA TAXATION ;

2026-10-192

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions nous a fait parvenir son bon de commande avec les prix pour les fournitures « papier » des opérations du bureau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

DE commander des comptes de taxes vierges et enveloppes pour un montant de 553 $ plus taxes applicables.

4. PLAN DE SERVICE JURIDIQUE POUR 2027;

2026-10-193

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit régulièrement recourir aux services d'avocats et notaires pour des questions légales;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de consultation générale de la firme Cain Lamarre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait demander une rencontre annuelle au coût de 400$, taxes, frais de kilométrage et autres déboursés en sus;

CONSIDÉRANT QUE la firme offre une banque d'heures à un tarif horaire avantageux et que, si des déplacements étaient nécessaires, ceux-ci seraient chargés à 50 % du taux horaire du professionnel, kilométrage et frais de séjour en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité accepte l'offre de services juridiques de Cain Lamarre du 17 août 2026 pour une banque d'heures de services professionnels pour un montant de 3675 $ plus taxes et frais de services de 7,5%;

QUE ce conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir au service du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

5. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE LITIGE DU LOT 2 238 630;

2026-10-194

CONSIDÉRANT QUE la gestion du litige demande l'intervention de plusieurs spécialistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce Conseil mandate la firme Cain Lamare comme firme d'avocat principal au dossier pour au plus 2 500 $ plus taxes applicables, soit le montant résiduel prévu au budget 2026;

QUE ce Conseil mandate Daniel Touchette comme arpenteur pour une somme de 2 200 $ plus taxes applicables.

6. CONCEPTION ET IMPRESSION DU CALENDRIER 2027;

2026-10-195

CONSIDÉRANT QUE nous réitérons l'envoi de calendrier à chaque adresse civique;

CONSIDÉRANT QUE pour le montage du calendrier, la soumission de Paula Cloutier, Design reste au même coût que les années passées et que celle-ci connait bien le dossier et les besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été envoyée par courriel à plusieurs imprimeurs de la région

CONSIDÉRANT QUE le tableau comparatif des entreprises ayant répondu à la demande de prix est disponible pour consultation au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Précigrafik pour l'impression des calendriers est la plus basse reçue

CONSIDÉRANT QUE l'option A de cette soumission utilise des ressources de qualité supérieure à la moyenne proposées par les répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat du montage du calendrier 2027 à Mme Paula Cloutier, Design, au montant de 450 $ pour le montage.

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition 439425.A de Précigrafik pour l'impression de 400 calendriers au montant de 1 245 $, plus taxes applicables.

7. ACCOMPAGNEMENT ANNUEL AVEC LA FIRME DE SÉCURITÉ CIVILE PRUDENT ;

2026-10-196

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait partie du regroupement du Val-7 (Valcourt et région) en sécurité civile (résolution 2023-11-206);

CONSIDÉRANT QUE l'offre datée du 9 septembre 2026 de la firme Prudent, concernant l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2027 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile du Val-7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2027 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile Val-7, pour un montant de 7 505 $ plus taxes applicables;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les sept municipalités participantes, soit 1 072 $ pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

8. ÉVALUATION AGRÉÉE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX;

2026-10-197

CONSIDÉRANT QUE le fonds d'assurances des municipalités du Québec est l'assureur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'évaluation professionnelle de la valeur à neuf de ses bâtiments (règle proportionnelle);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît quatre des cinq bâtiments inscrits au dossier d'assurance ;

CONSIDÉRANT les réponses des demandes de prix pour l'évaluation de la valeur de reconstruction à neuf de ses quatre bâtiments :

Compagnie	**Total hors taxes**
SPE Valeur Assurable	2 610 $
Sylvestre Leblond	2 800 $
Groupe MGF	3 350 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité retire le bâtiment sous l'emplacement #3 (abri des patineurs) situé au 201, chemin Ste-Anne Sud de la liste des bâtiments évalués;

QUE ce conseil accepte l'offre de service de SPE Valeur Assurable au montant de 2 610 $, plus taxes applicables.

9. SUIVI DES RÉPARATIONS DU 145, RUE DE L'ÉGLISE;

2026-10-198

CONSIDÉRANT QUE, lors des travaux de réfection, des dommages précédemment invisibles sur le bâtiment ont été constatés;

CONSIDÉRANT QUE, pour assurer l'intégrité physique du bâtiment et permettre la suite des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité accepte la soumission au montant de 3 980 $ plus taxes applicables de Construction Guillaume Arès.

10. AUTORISATION DE PROJET LOCATIF EN ZONE AGRICOLE, LOT 2 238 567;

2026-10-199

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation destinée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction de chalets locatifs court terme sur le lot 2 238 567;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ exige qu'une résolution soit adoptée par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient à aucun règlement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE tel que présenté, il n'y'a pas d'impact négatif sur l'environnement et les volets socio-économiques du village.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande déposée à la CPTAQ pour la construction de chalets locatifs court terme sur le lot 2 238 567.

11. INTÉGRITÉ STRUCTURELLE POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE;

2026-10-200

CONSIDÉRANT QUE des firmes d'ingénierie souhaitent se référer à une mise aux normes complète des structures des églises occasionnant des couts supplémentaires important;

CONSIDÉRANT QUE l'église de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est construite depuis plus de 125 ans;

CONSIDÉRANT QU'aucune étude ne met en cause la qualité des structures de l'église de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

CONSIDÉRANT QUE l'église, depuis sa construction, reçoit de façon régulière des groupes de personnes pour le culte et autres activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE Mire architecture, représentée par Rémi Petit, qui est la firme d'architecte responsable du dossier de requalification de l'église, souhaite imposer à la firme St-Georges Structure ou tout autre firme de considérer les renforts structuraux existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce Conseil autorise Mire Architecture à agir pour le meilleur intérêt de la municipalité et de ses citoyens.

12. POINTS D'INFORMATIONS;

- Dépôt du rôle d'évaluation 2027-2029 : La nouvelle valeur imposable a atteint les 182M$;
- Dépôt du rapport de l'agronome pour le terrain municipal;
- Plan Climat : Atelier pour les élus le 29 octobre 2026 à 17h30.
- CABVER : Prévision budgétaire demandée de 620 $ pour un projet pour de coupon nourricier;

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS;

1. ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – RÉHABILITATION RUE DE LA ROCHELLE;

2026-10-201

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif numéro 1 du projet de réhabilitation de la rue de la Rochelle (SHE-25009204-A0) au montant de 205 169,75 $ avant taxes a été déposé à notre ingénieur Frédéric Blais de EXP;

CONSIDÉRANT QUE des corrections mineures sont demandées, tel le réensemencement ponctuel et la correction ciblée des abords de rue;

CONSIDÉRANT QUE M. Blais atteste la conformité du dossier déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de verser le décompte progressif numéro 1 au montant de 205 169,75 $;

QUE ce montant soit inclus dans le décompte pour le projet de réhabilitation de la rue de la Rochelle dans le cadre du programme de la TECQ.

2. LOCATION D'UNE NACELLE;

2026-10-202

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles lumières ont été achetées pour remplacer les tronçons désuets et en ajouter en prévision de la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci devront être accrochées en hauteur et que des outils spécialisés sont nécessaires à la tâche;

CONSIDÉRANT QUE, au besoin, les travaux publics pourraient également utiliser la nacelle durant la période de location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle louera une nacelle de 55 pieds pour le 9 octobre prochain pour au plus 650 $, plus taxes applicables.

3. INSTALLATION DE LA BALANÇOIRE : ACHAT DE QUINCAILLERIE COMPLÉMENTAIRE;

2026-10-203

CONSIDÉRANT QUE pour compléter l'installation de la balançoire selon les normes du fabricant, de la quincaillerie supplémentaire doit être commandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil approuve l'achat de la quincaillerie supplémentaire au coût de 935 $, plus taxes applicables.

4. AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU DÔME;

2026-10-204

CONSIDÉRANT QUE l'accès au dôme est particulièrement difficile lors de certaines périodes de l'année dû à l'angle de la pente, la forme actuelle du tracé et son emplacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel, RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil accepte l'estimation d'au plus 7 650 $ plus taxes applicables, de Léon Bombardier Excavation pour les travaux de correction.

5. SUIVIS DES TRAVAUX ET POINTS D'INFORMATION;

- Achat de matériaux en prévision de renouveler et déplacer l'enseigne d'accueil située sur le côté Est de la municipalité, chapeauté par Jean-Pierre Brien ;
- Seconde ronde abat-poussière ;
- Préparations hivernales des équipements;
- Demande de nivelage à des endroits ciblés au dépôt de l'abat-poussière.

8. COMITÉS ;

- CABVER : préparation d'un projet rassembleur pour les citoyens des différentes communautés à venir.

1. REPRÉSENTANT AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE;

2026-10-205

CONSIDÉRANT QUE la personne précédemment nommée comme représentante citoyenne auprès du Centre d'action bénévole Valcourt et région ne souhaitait ne pas renouveler son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil mandate Eden Lauzon pour être représentante citoyenne pour la municipalité au conseil d'administration du Centre d'action bénévole Valcourt et région pour une période de deux ans.

2. ÉCOLE : SERVICE DE SURVEILLANCE;

2026-10-206

**Le conseiller Pascal Gonnin se retire de la décision de ce point pour conflit d'intérêt.*

CONSIDÉRANT QUE le service de surveillance a repris ses fonctions en septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le coût par fréquentation est de 4 $;

CONSIDÉRANT QUE l'école Notre-Dame-des-Érables versera mensuellement à la Municipalité le revenu équivalent au nombre de fréquentations déclarées;

CONSIDÉRANT la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle avait prévu 8 000 $ pour supporter l'organisme dont il reste au plus 3 000$ pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT que le CSSS ne considère pas les surveillantes comme des employés et ne prend pas en charge le paiement des salaires de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU'une entente de procédure administrative est conclue avec l'école Notre-Dame-des-Érables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil procèdera à la gestion mensuelle des revenus non-nominatifs du service de surveillance ainsi qu'au versement des salaires à raison de 26 périodes par année.

9. AFFAIRES NOUVELLES ;

- Puits asséché au Loisirs
- FADOQ : Contre-proposition du conseil pour l'achat des tables et chaises de réception.

1. SOUPER DU PERSONNEL MUNICIPAL JEUDI LE 4 DÉCEMBRE;

2026-10-207

CONSIDÉRANT QUE la soirée de Noël sera organisée le 4 décembre pour l'ensemble du personnel municipal, les élus, ainsi que leur conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la direction ne peut se charger entièrement de l'organisation;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité autorise Eden Lauzon à faire les démarches pour le repas et les articles nécessaires à la réalisation de cette soirée;

QUE les dépenses et les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de preuves justificatives;

QUE le montant maximal octroyé aux dépenses n'excède pas 1 500 $;

QUE la dépense soit affectée au budget *Législation – Réception* ;

10. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2026-10-208

Le directeur général dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

REVENUS DU MOIS	112 810,96 $
DÉPENSES MENSUELLES	40 454,18 $
COMPTES À PAYER (déposés)	355 234,98 $
SALAIRES: Déboursés durant le mois	15 027,56 $
TOTAL DES DÉPENSES	410 716,72 $

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Il n'y a personne dans l'assistance et aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SESSION.

2026-10-209

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit levée à 20h04.

Louis Coutu,
Maire

Gilbert Côté
Dir. Général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions.